UNE MARQUE EXICEANTE

La collecte

Elle doit avoir lieu dans le milieu naturel, sur des sites exempts de semis ou plantation, sur des végétaux autochtones. Elle est conduite de manière durable et responsable. en respectant les milieux naturels et la flore sauvage. Elle est réalisée sur une diversité de graines pour assurer une diversité génétique du lot collecté.



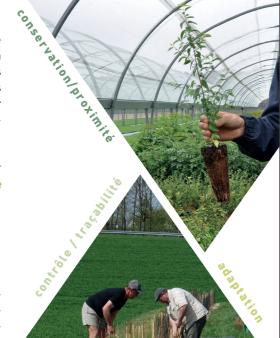
Le référentiel technique de la marque exige que les semences soient multipliées dans la région d'origine de la collecte, et les arbres et arbustes soient élevés localement. Les procédés de production doivent maximiser la diversité génétique des végétaux commercialisés.

Ces activités non délocalisables participent au dynamisme économique des territoires.

L'utilisation

Les végétaux produits disposent d'une tracabilité précise et contrôlée. Les producteurs sont régulièrement audités. Les végétaux labellisés sont adaptés à leur région d'origine, pour une utilisation locale.





COMMENT ADHÉRER?

La procédure de labellisation des végétaux se déroule en trois étapes :

- 1 Remplir un dossier de candidature disponible en ligne en incluant la liste des espèces que vous souhaitez voir labellisées, et pour quelles régions d'origine;
- 2 Recevoir un auditeur dans votre structure pour vérifier l'adéquation de vos pratiques avec le référentiel technique de la marque (suite à un premier favorable du comité de marque sur votre dossier de candidature) :
- 3 Recevoir le droit d'utiliser la marque collective par le comité de marque, suite à l'audit.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

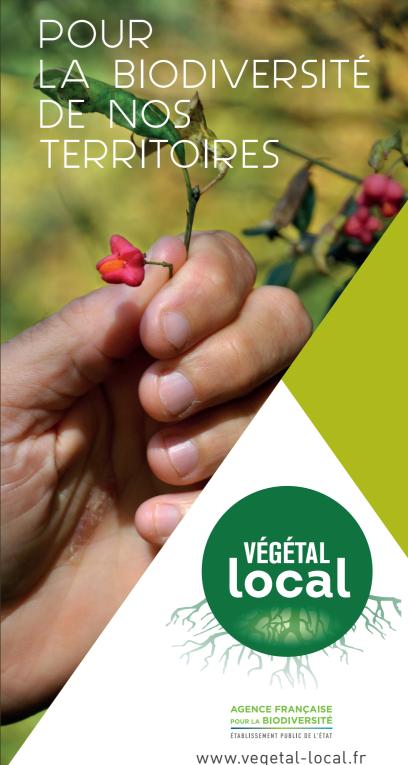
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Retrouvez tous les contacts, les informations, les documents, la liste des végétaux labellisés, les bénéficiaires et les modalités d'adhésion sur

www.vegetal-local.fr

contact:

Sandra Malaval sandra.malaval@cbnpmp.fr tél. 05 62 95 87 86







La marque Végétal local a été élaborée dans le cadre d'un partenariat entre le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, Plante et Cité et l'Afac-Agroforesteries.

Cette marque collective a pu voir le jour grâce au soutien de nombreux partenaires :















VÉGÉTAL LOCAL QU'EST-CE QUE C'EST?

Les maitres d'ouvrage et gestionnaires d'espace souhaitent de plus en plus utiliser des semences sauvages ou des arbres locaux. Mais le marché français était jusqu'alors dépourvu d'outil pour garantir et contrôler l'origine de ces végétaux.

Avec la marque collective Végétal local, les semences de base sont prélevées dans le milieu naturel de votre territoire. La production est garantie d'origine locale. Dans un souci de cohérence écologique, 11 régions biogéographiques indépendantes des régions administratives ont été définies comme trame règlementaire de la marque.

La marque Végétal local est de plus l'assurance que ces végétaux ont conservé un maximum de leur diversité génétique, garantie d'une bonne adaptation à court et long terme.

Ces végétaux labellisés Végétal local sont les outils adéquats pour la restauration écologique, l'agroforesterie, ou tout autre aménagement dont l'objectif est la conservation de la biodiversité (programmes Zero-phyto, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, trame verte et bleue...).

UNE LONGUE CO-ÉVOLUTION

Les végétaux sauvages et locaux rendent des services écosystémiques grâce à leur importante diversité génétique. Privilégier les végétaux locaux pour :

- > favoriser la résilience des écosystèmes
- > améliorer la résistance aux maladies et ravageurs
- > conserver le potentiel adaptatif vis à vis des changements globaux
- > participer à la fonctionnalité écologique des milieux
- > permettre l'accueil et l'interaction avec la faune sauvage.





«Avec Végétal local, on favorise aussi le développement social et économique des régions »

Stéphanie HUC, du Conservatoire botanique national alpin



«Avec ces végétaux, on arrive à favoriser un développement fort de la biodiversité.»

Frédérick Jacob, utilisateur de végétaux labellisés après aménagement sur un site EDF